

Climat

Macron renforce la couverture des agriculteurs contre les aléas

En déplacement en Provence, le Président de la République a annoncé un doublement des fonds publics alloués à la gestion des risques climatiques en agriculture, dès 2023.

« C'était très attendu et c'est très fort. » Au sortir des annonces d'Emmanuel Macron à Corbières dans les Alpes de Haute-Provence, le président des Chambres d'agriculture Sébastien Windsor ne boude pas son plaisir. Comme espéré par le syndicalisme agricole majoritaire, le président de la République a annoncé, le 10 septembre, qu'il doublera le soutien aux deux principaux outils de gestion des risques climatiques en agriculture : l'assurance climatique privée et le régime public des calamités agricoles.

Les fonds alloués à l'ensemble de ces mesures vont passer de 280 millions d'euros à 600 millions d'euros par an, a-t-il annoncé. C'est la fourchette basse de ce que préconisait le député LREM Frédéric Descrozaille. Mais le président a promis d'agir vite, ce qui

rassure le syndicalisme majoritaire. Un projet de lois sera « présenté en conseil des ministres en décembre, discuté à l'Assemblée nationale en janvier et voté durant cette mandature », a promis Emmanuel Macron.

Cela devrait permettre aux agriculteurs de bénéficier de la réforme à partir de 2023, s'est félicité le président des Jeunes agriculteurs Samuel Vandaele. Le contenu précis de la réforme n'a pas été divulgué par le président de la République, mais son cabinet avait averti la veille qu'il reprendrait les grands principes proposés par le député Descrozaille, qui animait au printemps le groupe de travail regroupant la profession agricole et les assureurs (...)

(Source Agrapresse)